

Il est important de mentionner que la décision préliminaire d'aujourd'hui n'entraîne l'imposition d'aucun droit sur notre bois d'oeuvre. Les exportateurs canadiens devront verser des cautionnements jusqu'à ce que l'affaire ait fait l'objet d'une décision finale. Cela constituera un fardeau pour les exportateurs canadiens de bois d'oeuvre résineux et représentera un élément de passif éventuel.

Aujourd'hui c'est le bois d'oeuvre; demain ce pourrait être toute autre question. L'incertitude prévaut. Ce n'est pas la bonne façon de gérer le commerce entre les plus importants partenaires commerciaux au monde. Il y a une meilleure façon. Nous devons changer les règles afin d'empêcher les groupes d'intérêt américains de continuer à harceler les exportations canadiennes concurrentielles et faisant l'objet d'un commerce loyal.

Nous avons collaboré étroitement avec les provinces, l'industrie et les syndicats tout au long de cette enquête. Au début de la semaine prochaine, nous nous réunirons pour examiner en détail les arguments sur lesquels s'est fondé le Secrétaire Baldrige pour renverser sa décision antérieure, et pour planifier notre stratégie pour la prochaine phase de cette enquête.